



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires et de la mer

Accompagnement des projets Agence nationale de la cohésion des territoires

I – Le contexte

Les collectivités rencontrent parfois des difficultés à porter et mener à terme certains projets, dans un environnement devenu plus complexe, caractérisé par des attentes sociétales fortes, un cadre réglementaire exigeant et des enjeux multiples à prendre en compte.

La réussite de ces projets repose en partie sur le déploiement d'une ingénierie adaptée permettant de les appréhender de façon globale, à différentes échelles, et selon une approche pluridisciplinaire.

Les services et de l'État accompagnent les collectivités dans la réalisation de leurs projets, en particulier en matière d'ingénierie de projet et réglementaire, et via du financement (DSIL, DETR, FNADT...). L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), nouvellement créée, pourra mobiliser des ressources de l'administration centrale et des opérateurs de l'État au bénéfice des collectivités territoriales pour les projets complexes, en complément de l'expertise des préfetures et des services déconcentrés, et de l'ingénierie locale.

II – Les bases réglementaires

Loi du 22 juillet 2019 portant création de l'agence nationale de la cohésion des territoires et décret d'application du 18 novembre 2019.

II – Votre rôle en tant qu'élu

La collectivité peut solliciter les services de l'État pour obtenir en amont des conseils sur ces projets en particulier sur le volet réglementaire. Pour la réalisation de ses projets complexes, nécessitant la mobilisation de compétences techniques ou administratives, et ne relevant pas de dispositifs déjà existants, la collectivité peut saisir l'ANCT via son représentant local (le préfet).

IV – Le rôle de la Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique

La DDTM est en mesure d'accompagner les collectivités dans la clarification et l'identification du besoin et dans l'analyse des enjeux à prendre en compte. Elle apporte également en amont des projets un conseil sur les procédures réglementaires (loi sur l'eau, espèces protégées, urbanisme...).

La DDTM assure l'animation de la délégation départementale de l'ANCT en lien avec les services de la Préfecture.

V – Plus d'informations

- Coordonnées des interlocuteurs/boîtes fonctionnelles
ddtm-rt@loire-atlantique.gouv.fr (Yvan FORGEOUX - *Gweldaz LE SAUZE*)

- lien vers les sites utiles

[Site de l'ANCT](#)